

Conseil d'administration *Séance du 30 novembre 2015*

Présents

M. Vincent Denby-Wilkes, Délégué interrégional du groupe EDF pour l'Ouest, Délégué régional du même groupe en Bretagne, Président du Conseil d'administration,
Mme Marie-Pierre Rouger, représentant M. Pierrick Massiot, Président du Conseil Régional de Bretagne,
M. David Alis, représentant M. Guy Cathelineau, Président de l'Université de Rennes 1,
Mme Anne Nicolas, Déléguée régionale du groupe La Poste en Bretagne,
M. Romain Pasquier, Directeur de la recherche à l'IEP de Rennes,
M. Arnaud Stimec, Professeur des Universités,
M. Thibault Tellier, Professeur des Universités
M. Pablo Diaz, Maître de conférences, Directeur adjoint et directeur des études,
Mme Claire Toupin-Guyot, Maître de conférences
M. Loïc Bernard, élève de l'IEP,
M. Mervé Birdal, élève de l'IEP,
Mme Elsa Féret, élève de l'IEP,
Mme Laure Guillevic, élève de l'IEP,
M. David Jouet, élève de l'IEP,
Mme Lise Pèlerin, élève de l'IEP,
Mme Leyla Sadin, élève de l'IEP,
M. Yves Souben, élève de l'IEP.

Représentés

Mme Nathalie Loiseau, Directrice de l'Ecole nationale d'administration (ENA),
M. Thierry Le Goff, Directeur général de la DGAFP,
M. Jean-Claude Casanova, Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques,
M. Olivier Bonsart, Président et directeur de la publication « 20 Minutes »,
M. Louis-François Le Glass, expert interrégional de la Caisse des Dépôts et Consignations,
M. Marcel Rogemont, représentant M. Jean-Luc Chenut, Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,
M. Guy Cathelineau, Président de l'Université de Rennes 1.
Mme Anne Cammilleri, Professeure des Universités,
Jean Ollivro, Professeur des Universités,
Mme Audrey Lebois, Maître de conférences,
Mme Rebecca Pinheiro-Croisel, Maître de conférences,
M. Bruno Tilly, Maître de conférences.

Membre ayant voix consultative

M. Sébastien Châble, représentant l'association des Anciens élèves de Sciences Po Rennes,

Membres de l'administration

M. Gwenaël Leblong-Masclet, Directeur général des services de l'IEP,
M. André Nguyen, Chargé de mission,
M. Pierre Chauveau, Contrôleur de gestion,
Mme Sophie Auffret, stagiaire IRA de Nantes.

M. Denby-Wilkes ouvre la séance à 17h03. A l'occasion du renouvellement des élus étudiants, il propose aux participants de faire un tour de table afin de permettre à chacun de se présenter brièvement et donne lecture des différentes procurations.

REPRESENTES	REPRESENTANTS
Mme Nathalie Loiseau	M. Vincent Denby-Wilkes
M. Thierry Le Goff	M. Vincent Denby-Wilkes
M. Olivier Bonsart	M. Pablo Diaz
M. Jean Ollivro	M. Pablo Diaz
M. Marcel Rogemont	M. Romain Pasquier
M. Bruno Tilly	M. Romain Pasquier
M. Guy Cathelineau	M. David Alis
M. Jean-Claude Casanova	Mme Anne Nicolas
M. Louis-François Le Glass	Mme Anne Nicolas
Mme Rebecca Pinheiro-Croisel	Mme Claire Toupin-Guyot
Mme Audrey Lebois	Mme Claire Toupin-Guyot
Mme Marie-Pierre Rouger	M. Thibault Tellier (procuration transmise à 18h)

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CA DU 5 OCTOBRE 2015

M. Denby-Wilkes met aux voix le procès-verbal (PV) de la séance du CA du 5 octobre 2015.

M. Souben signale l'existence d'une coquille en page 8 du PV : il convient de lire « Eichstätt et non « Eichstaëtt ».

Sous réserve de cette correction, le PV de la séance du CA du 5 octobre 2015 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

II – VOTE SUR LA REPARTITION DES ELUS ENSEIGNANTS ET ETUDIANTS DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS INTERNES A L'IEP

La répartition des élus enseignants et étudiants dans les différentes commissions internes à l'IEP de Rennes (année 2015-2016) est approuvée à l'unanimité.

III - INFORMATION DE LA DIRECTION

M. Le Floch souhaite aborder cinq points d'information avant de présenter le dossier à destination du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES).

Le premier concerne les investissements d'avenir. Le deuxième se rapporte au renouvellement de la convention de rattachement de l'IEP avec l'Université de Rennes 1. Le troisième intéresse la coordination du réseau des sept IEP de région. Le dernier point porte sur la réponse de la direction consécutive à la décision du Conseil d'Etat dans l'affaire du recrutement d'un professeur d'aménagement du territoire.

Eléments d'information

Au préalable, M. Le Floch revient sur l'hommage rendu à Cédric Mauduit et David Perchirin, anciens élèves de l'IEP victimes des attentats du 13 novembre dernier, organisé par l'association des anciens élèves de Sciences Po Rennes le vendredi 27 novembre en présence notamment de Marcel Morabito, premier directeur de l'établissement et de Jacques Caillosse, professeur de droit et ancien directeur du Centre de préparation à l'ENA. Il indique que M. Pasquier représentant la direction de l'IEP, était présent aux obsèques de Cédric Mauduit en Normandie.

M. Denby-Wilkes remercie M. Pasquier de s'être associé, au nom de l'IEP de Rennes, au deuil des familles des victimes et de leur avoir témoigné notre communion de pensée dans une situation particulièrement difficile.

M. Chable abonde dans ce sens. Au cours de cette soirée empreinte d'une grande émotion, il a collecté de nombreux témoignages de sympathie qu'il compte exploiter à l'occasion de la célébration des vingt cinquième anniversaires de la création de l'IEP de Rennes.

Sur les investissements d'avenir, M. Le Floch annonce que les établissements d'enseignement supérieur rennais sont en train de réfléchir sur la mise en place d'un projet sur le développement des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (projet DICIT). La réalisation de ce projet innovant permettrait d'obtenir le label d'excellence propre à assurer le rayonnement international des universités rennaises dans le domaine de la recherche.

M. Le Floch indique que dans un passé récent, les dossiers étaient montés par les universités et établissements bretons et ligériens. Aujourd'hui, les appels à projets lancés en novembre 2015 intéressent pour l'Université Bretagne Loire (UBL) les sites de Brest, de Nantes et de Rennes. A cet égard, les universités de Rennes 1 et Rennes 2 ont, le 30 novembre 2015, associé les Grandes Ecoles rennaises ; une réunion de travail est prévue pour le jeudi 3 décembre prochain. Les délais impartis pour la confection des dossiers sont très courts : ces derniers devront être bouclés en mars 2016.

M. Le Floch déplore que les universités et établissement de l'UBL, candidats à l'appel à projets, partent en ordre dispersé. Pour autant, il insiste sur l'intérêt pour le site rennais d'obtenir la labellisation pour la recherche. L'enjeu va au-delà des universités car il concerne également les collectivités territoriales.

Sur le renouvellement de la convention de rattachement de l'IEP avec l'Université de Rennes 1, M. Le Floch explique que le coût du rattachement à l'Université de Rennes 1, en l'état actuel des négociations, se traduit par un écart financier qui paraît insurmontable. En

effet, l'Université de Rennes 1 exige une contribution beaucoup plus élevée que celle actuellement pratiquée : elle a réévalué le coût des services communs (ENT, ressources électroniques et services documentaires) qui se situerait entre 300 000 et 350 000 euros dans la nouvelle convention contre 25 000 euros aujourd'hui ; soit un montant équivalent à 10% du budget de l'IEP.

Sur la coordination du réseau des sept IEP de région, M. Le Floch déclare que cette coordination est en cours de restructuration. M. Mathiot, ancien directeur de l'IEP de Lille, va être mis à la disposition du réseau des sept IEP de région. Il assurera une fonction d'interface entre le réseau et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR). Une fois la signature de la convention de mise à disposition de M. Mathiot au réseau, ce dernier s'attèlera à l'élaboration d'ici 2020 d'un diplôme commun à tous les IEP de région.

Sur la réponse de la direction à la décision du Conseil d'Etat dans l'affaire du recrutement d'un professeur des universités en aménagement de l'espace et du territoire, M. Le Floch indique que la position de la direction n'a pas changé. Il rappelle que le veto avait été annulé par le Conseil d'Etat pour insuffisance de motivation. Par suite, il annonce qu'il a décidé d'exercer de nouveau son droit de veto ; la rédaction de la motivation du nouveau veto ira dans le sens de l'argumentation du Conseil d'Etat.

Présentation du dossier HCERES

M. Le Floch précise que le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) représente une autorité administrative indépendante qui a pour mission d'évaluer les universités et les établissements d'enseignement supérieur. Il rappelle que le HCERES a succédé au Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (CNÉ) créé par la loi Savary et à l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). Il souligne que pour la première fois, le HCERES évaluera également les diplômes d'établissement de l'IEP et plus seulement les diplômes de grade-master.

M. Le Floch indique que dans le cadre de la confection du rapport, l'IEP a procédé à une auto-évaluation qui a mis en évidence les points forts et les points faibles de l'établissement. Le rapport est crucial dans la mesure où il servira de base de discussion lors de la prochaine négociation quinquennale pour la convention avec le MESR en 2017. Il ajoute toutefois qu'il n'y aura rien à négocier avec la tutelle en raison de la faiblesse des marges de manœuvres financières. Ainsi à la différence des négociations quinquennales précédentes, les possibilités d'obtenir des moyens complémentaires sont inexistantes à l'exception de l'attribution de « postes Fioraso ». M. Le Floch rappelle que l'IEP bénéficie de deux postes de ce type pour les deux prochaines années. Pour autant, il regrette qu'aucun poste ne soit accordé à l'IEP dans le cadre de la politique du site rennais.

M. Alis répond que ces postes étaient réservés à des établissements déjà en attente.

M. Le Floch commente le rapport et insiste sur les axes stratégiques.

Le premier vise à renforcer le réseau des sept IEP de région et la politique de site.

Sur le réseau des sept IEP, l'objectif est de parvenir à la délivrance d'un diplôme commun à tous les IEP de région. Au niveau de la politique de site, il est prévu de renforcer la coopération au sein du site rennais entre les Grandes Ecoles et les universités.

Le deuxième repose sur une politique de formation attractive et innovante qui se traduira d'abord par la création d'un double cursus franco-chinois. M. Le Floch souligne l'absence de parcours de ce type au sein des IEP. Il ajoute que sa mise en place à l'IEP de Rennes permettra à l'établissement de disposer d'une capacité d'attractivité accrue.

Elle aura ensuite pour objectif le décroisement des formations. Cette logique est déjà à l'œuvre à l'IEP dans le cadre de modules projets (travail réalisé en commun avec des élèves-ingénieurs de l'INSA sur la question des algues vertes) ou dans le cas de partenariat avec l'ENSTAB et le grade-master « Ingénierie de la prospective et de la concertation : énergies renouvelables et dynamiques territoriales » de l'antenne de Caen.

Elle se manifestera également par le développement d'un pôle nordique à l'antenne de Caen qui jouera un rôle déterminant dans la logique de spécialisation du territoire normand sur les questions scandinaves.

La politique de formation innovante aura, par ailleurs, pour objectif de renforcer la professionnalisation par la mise en place de parcours tubulaires visant à assurer la continuité de la formation entre la 4A et la 5A. Les masters « Journalisme » et la CPENA seront les premiers concernés.

Toujours sur le terrain d'une meilleure professionnalisation il sera proposé à la rentrée universitaire prochaine deux formations en apprentissage (CDO et MOP) alors qu'aujourd'hui, elles ne sont assurées qu'en alternance. Ces nouveaux parcours faciliteront l'insertion professionnelle des étudiants grâce à l'expérience acquise dans le cadre de ces nouveaux dispositifs pédagogiques. Au demeurant, ils s'inscrivent dans la logique de développement de la formation continue.

Enfin, M. Le Floch souhaite renforcer l'oral et la prise de parole : il s'agit de pallier un des points faibles de l'IEP lors d'un oral de concours ou d'un entretien de recrutement professionnel.

Le troisième axe se rapporte à la logique de renforcement de la recherche.

M. Le Floch souligne, d'abord, l'effort croissant de l'IEP dans le domaine de la recherche. Les moyens mis en œuvre s'élèvent à 60 000 euros : ce montant correspond au coût de deux formations de Master.

Le renforcement de la recherche passe, ensuite, par le développement d'une offre de recherche originale. La création de la direction de la recherche devrait permettre la naissance d'une véritable stratégie de recherche : la création de la chaire universitaire en partenariat avec le CRAPE est un pas dans cette direction.

Enfin, l'activation d'une politique de recherche passe par la consolidation de l'école doctorale : engagement d'une politique de co-habilitation avec l'Ecole Doctorale des sciences de l'homme, des organisations et de la société (SHOS) de l'Université de Rennes 1 ou de l'UBL.

Le quatrième axe pointe la question du pilotage

M. Le Floch dresse le constat d'une difficulté quant à la gestion de l'IEP et à son efficacité liée au développement de l'établissement, à la croissance rapide des effectifs des personnels administratifs et au fait que l'administration n'était pas préparée à l'époque à la notion de performance. Il s'agit aujourd'hui de rendre les fonctions plus intéressantes et d'éviter les

tâches répétitives dès lors qu'il existe des logiciels informatiques susceptibles de réduire le temps consacré à ces opérations. M. Le Floch estime qu'il existe un besoin de dématérialisation et une nécessité d'améliorer l'efficacité des services administratifs.

M. Denby-Wilkes cède la parole aux administrateurs.

Mme Pèlerin intervient au nom de la liste « Changez l'IEP » sur la question de la répétition des tâches. Elle souhaite savoir pourquoi les inscriptions étudiantes ne s'effectuent pas en ligne. En effet, il est demandé aux étudiants de remplir chaque année le même dossier papier. Outre son caractère peu écologique, cette opération apparaît chronophage pour les étudiants et peu efficiente pour l'administration.

M. Le Floch indique qu'il s'agit de trouver le moyen d'intégrer les techniques adoptées déjà par l'Université de Rennes 1.

M. Diaz reconnaît qu'il s'agit d'un vrai problème. L'obstacle se situe dans la gestion de la coordination électronique entre les inscriptions pédagogiques et administratives (difficultés avec l'application *Apogée*). A cet égard, un travail est actuellement en cours pour tenter de trouver une solution.

Mme Pèlerin souhaite savoir si des groupes de travail incluant des étudiants sont prévus pour la mise en place des chantiers relatifs au double cursus franco-chinois, au renforcement de l'oral et aux parcours tubulaires.

M. Le Floch répond clairement par la négative : les groupes de travail réunissant des enseignants et des étudiants sur ces questions sont exclus.

M. Diaz introduit un tempérament. L'exclusion des groupes de travail précités n'empêche pas, pour autant, les étudiants d'émettre des suggestions aux membres de la Commission permanente de la vie étudiante comme l'atteste le règlement de la question de l'année de césure. Il précise que les espaces de dialogue existent. Il suffit de solliciter les commissions internes *ad hoc*.

M. Alis rappelle que Rennes représente le 8^{ème} pôle de recherche en France avec 63 000 étudiants. Il regrette que cette réputation ne soit pas suffisamment connue. D'où l'importance du label pour assurer la visibilité de la recherche. Il plaide pour la mise en place d'un projet rennais structuré qui permet de mobiliser et de rassembler l'ensemble de la communauté des chercheurs rennais.

M. Souben indique que les étudiants ont apprécié la communication développée autour du rapport d'autoévaluation : ils sont nombreux à avoir consulté le compte-rendu délivré à cette occasion. Pour autant, il enregistre plusieurs points qui lui semblent problématiques.

Ainsi, il observe que le départ de certains enseignants n'a fait l'objet d'aucune mention dans le rapport. En revanche, est consignée sans aucune explication « l'opposition systématique de certains professeurs ». Au demeurant cette mention ne lui semble plus d'actualité : ces enseignants ayant renoncé à s'engager pour faire entendre leurs voix. Par ailleurs, il note que le progrès du pilotage administratif enregistré dans le rapport d'autoévaluation HCERES serait en décalage avec la réalité : faiblesse du dialogue social au sein de l'IEP et forte inquiétude des personnels pour s'exprimer dans un lieu ouvert comme l'atteste l'absence de représentant du personnel administratif au CA.

M. Denby-Wilkes considère la mobilité du corps enseignant comme une respiration nécessaire : l'arrivée et le départ d'enseignants dans un établissement d'enseignement supérieur sont indispensables sauf si le mouvement est imposé. S'agissant du personnel administratif, il observe que les évolutions récentes ont conduit à un climat apaisé même si un certain nombre de séquelles demeurent. Pour autant, il estime que l'absence de candidat du personnel à la fonction d'administrateur au CA ne représente pas un indicateur pertinent pour apprécier la qualité du dialogue social. Il souligne que le CA est attentif à ce que chacun puisse s'exprimer librement.

M. Le Floch précise qu'il entend les doléances et le point de vue du personnel administratif à travers les différentes commissions paritaires (CET, CHSCT) qu'il préside. Il déplore la part très faible réservée au représentant du personnel administratif mais il ne dispose d'aucune compétence pour modifier cette situation qui découle d'un décret. Il souhaite qu'à l'avenir, une évolution intervienne favorablement sur ce point.

Sur l'obstruction de certains enseignants-chercheurs, M. Le Floch estime que l'expression utilisée dans le rapport est juste et représentative de ce qui existe. Sur la fuite d'un certain nombre d'enseignants-chercheurs, il déclare qu'il ne faut pas se polariser sur les départs mais de considérer également les arrivées. Par ailleurs, le départ d'un enseignant ne correspond pas nécessairement à une perte sèche ; de même, il n'est pas bon de faire le procès d'un enseignant nouvellement installé à l'IEP. Il rappelle, en outre, que l'établissement a connu il y a une dizaine d'années une proportion de départs aussi sensible qu'aujourd'hui. Pour autant, il pense qu'il faut être attentif à cet aspect qui sera vraisemblablement soulevé lors de l'audit de l'HCERES.

M. Souben indique qu'il ne remet pas en cause la mobilité des enseignants et qu'il s'est borné à évoquer les raisons préoccupantes de leur départ déjà abordées lors de précédents CA.

M. Pasquier intervient sur la dimension de la recherche en sciences sociales dans la politique de site, il convient, selon lui, de veiller à ne pas marginaliser les sciences sociales et de mieux articuler les sciences sociales et les sciences dures.

III – FINANCES

1 – VOTE SUR LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT AUX PRIMES DE CHARGES ADMINISTRATIVES – 2015-2016

M. Le Floch présente la liste des fonctions ouvertes aux primes de charges administratives pour l'année 2015-2016.

LISTE DES FONCTIONS	Montant maximum
Direction des études	6 K€
Direction des relations internationales	3 k€
Structuration des partenaires extérieures (création de primes)	2 K€

Mme Féret souhaite savoir en quoi consistent les primes de charges administratives. Pourquoi les montants ne sont pas identiques ?

M. Le Floch répond que ces primes visent à compenser l'exercice au sein de l'IEP de responsabilités administratives assurées par des enseignants chercheurs titulaires. Ces responsabilités correspondent à des investissements différents : plus ciblés pour la direction des relations internationales, plus nombreux pour la direction des études.

Il rappelle qu'avant, le versement passait par la création d'une ligne budgétaire négociée avec l'Etat. Les primes n'étaient attribuées qu'au directeur des études et au directeur de la CPENA ; avant de percevoir la prime, le directeur des relations internationales ne disposait que de décharges de service. Aujourd'hui, les primes sont alimentées par les ressources propres de l'IEP conformément aux orientations et décisions du CA.

La proposition relative à la liste des fonctions ouvrant droit au bénéfice de la prime de charges administratives est approuvée à la majorité moins une abstention.

2 – VOTE SUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. Diaz indique au préalable que les montants des subventions alloués à chacune des associations ont été établis dans le cadre de la commission permanente de la vie étudiante. (CPVE). Cette commission s'est réunie le 18 et le 19 novembre 2015 et a examiné avec beaucoup d'attention les demandes des associations. Deux associations n'ont pas reçu de subventions : le comité Mirabeau et Sciences Po Rennes TV. La première organisatrice du prix Mirabeau à Rennes en mars 2016 à l'occasion des 25 ans de la création de l'IEP de Rennes verra ses dépenses financées par le réseau des sept IEP de région ; l'achat d'un équipement technique onéreux envisageait par la seconde sera, pour des raisons pratiques, prise en charge par le service de la communication de l'IEP qui prêtera ce matériel aux associations.

M. Diaz ajoute qu'à l'exception de ces deux associations, les allocations ont fait l'objet d'une appréciation la plus juste possible. Par ailleurs, il précise que la CPVE a dégagé 900 euros du budget prévisionnel des subventions : différence entre le montant du budget proposé pour l'année 2016 (17 400 euros) et celui du budget prévu initialement en 2016 égal à celui du budget alloué en 2015 (18 300 euros). Cette réserve servira à financer les activités associatives au fil de l'eau.

L'attribution des subventions aux associations est approuvée à l'unanimité.

3 – VOTE SUR LA DEMANDE DE DOMICILIATION DE « L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS DU GRADE-MASTER SE-DEFIS », DE « L'ASSOCIATION COMITE MIRABEAU RENNES » ET DE « L'ASSOCIATION CHARIVARUE »

M. Le Floch informe qu'il a reçu des demandes de domiciliation provenant de trois associations.

La première émane de l'association « Charivarue » qui existe depuis 2013 sous la dénomination de « Art Eff' Rennais ». L'objet de l'association repose sur l'activité et l'animation culturelle dans la ville de Rennes ; elle souhaite déplacer l'art dans la rue et le présenter sous ses différentes formes à un large public en profitant des espaces du centre-ville de Rennes. Cette année le parcours culturel dans la ville de Rennes organisé par « Charivarue » aura lieu le 19 mars 2016.

La deuxième provient de l'association « Comité Mirabeau » qui célèbre l'art oratoire à la française et organise cette année à Rennes les 2 et 3 mars prochains le prix Mirabeau, concours d'éloquence réunissant les dix instituts d'études politiques de France.

La troisième procède de « l'association des Etudiants du Grade-Master SE-Défis » dont le but vise à fédérer les promotions du grade-master SE-Défis de promouvoir le diplôme et de contribuer à l'insertion professionnelle de ses étudiants par la création d'un réseau.

M. Le Floch n'émet aucune objection quant à l'hébergement de ces trois associations à l'IEP.

Les demandes de domiciliation des associations « Charivarue », « Comité Mirabeau » et « Association des Etudiants du Grade-Master SE-Défis » sont adoptées à l'unanimité.

4 – VOTE SUR LE BAIL COMMERCIAL ETABLI ENTRE L'IEP DE RENNES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAEN LA MER RELATIF AUX BATIMENTS DE L'ANTENNE DE CAEN SIS 10 RUE PASTEUR 14000 CAEN

M. Le Floch explique qu'aucun bail n'a été signé depuis la création de l'antenne de Caen. L'IEP était dans une situation juridique délicate avec le propriétaire des locaux. La normalisation juridique s'imposait ; elle se traduit par le présent bail commercial soumis au vote des administrateurs du CA.

M. Jouet (liste étudiante « Vox ») demande s'il est normal que le document ne contient pas l'ensemble des pages.

M. Le Floch et M. Leblong-Masclat constatent, en effet, que le document est incomplet : il manque les pages 4 et 6.

M. Denby-Wilkes propose dans ces conditions de reporter le vote du bail commercial pour la prochaine séance du CA, celle du 14 décembre 2015.

IV - PEDAGOGIE

1 – VOTE SUR L'ACTUALISATION DES DROITS, TARIFS ET REDEVANCES POUR L'ANNEE 2015-2016

M. Diaz indique que deux changements sont intervenus par rapport aux droits, redevances et tarifs votés en 2015. Le premier concerne les droits d'inscription des candidatures

individuelles aux dispositifs AEP et CEP en anglais. Le second vise les droits d'inscription au pré-concours de l'ENA : les droits passent en 2016 à 950 euros.

Mme Pèlerin souhaite savoir si dans le cadre des droits d'inscription au concours commun, les boursiers bénéficient de tarifs réduits. Dans l'affirmative, s'agit-il de boursiers du secondaire ou de l'enseignement supérieur ? Etant observé que les critères de l'enseignement secondaire sont beaucoup plus restrictif que dans l'enseignement supérieur.

M. Le Floch répond qu'a priori, il n'existe pas de distinction. En réalité, la question ne s'est jamais posée : la création d'un tarif spécifique réservé aux candidats boursiers étant déjà considérée comme un progrès et une économie pour ces derniers.

Mme Pèlerin estime que la question devrait être posée dès lors que le même effort est aujourd'hui demandé à des familles placées dans des situations différentes, celles des boursiers du secondaire, disposant de revenus beaucoup plus modestes.

M. Souben demande quel est le coût du Bachelor. Quels frais recouvrent ces droits ?

M. Diaz déclare que les frais découlent de l'organisation et du travail administratif. Les droits du bachelor représentent un coût d'opportunité : le personnel administratif passe du temps dans le traitement des dossiers. Il précise que la baisse des droits en 2015 n'a pas permis d'attirer de nouveaux étudiants.

L'actualisation des droits, tarifs et redevances pour l'année 2015-2016 est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

2 – VOTE SUR LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION D' ACTIONS DE FORMATION CONTINUE POUR LES ELUS LOCAUX CONCLUE ENTRE L'IEP DE RENNES, L'ARIC ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. Diaz explique que de nombreux élus du groupe socialiste au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ont sollicité Sciences Po Rennes afin de renforcer la formation des élus locaux et de bénéficier d'une formation sur mesure. En l'absence d'une habilitation délivrée par le ministère de l'Intérieur à organiser des formations destinées aux élus locaux, l'IEP de Rennes doit passer par l'association régionale d'information des collectivités territoriales (l'ARIC).

M. Leblong-Masclat souligne que la convention comporte des conséquences financières appréciables mais également des incidences stratégiques. En effet, outre qu'elle participe à satisfaire les besoins de formation et d'information des élus locaux et des agents territoriaux, l'extension de cette formation permettrait à l'IEP d'obtenir à terme l'habilitation évoquée par M. Diaz. Il annonce que le parcours de formation est organisé autour de trois modules : la communication efficace, la gouvernance en période de transition et les nouveaux enjeux de la gouvernance locale qui recourent les problématiques développées par la chaire « Territoires et mutations de l'action publique ».

La convention cadre de partenariat pour la réalisation d'actions de formation continue pour les élus locaux conclue entre l'IEP de Rennes, l'ARIC et le Conseil départemental est approuvée à l'unanimité.

V- QUESTIONS DIVERSES

Mme Pèlerin intervient sur la procédure des élections étudiantes au CA. Elle observe que le vote électronique pratiquée depuis six ans dans le cadre de cette consultation n'est pas du tout mentionné dans le règlement intérieur. Aussi, elle propose une mise à jour du règlement intérieur sur ce point.

M. Le Floch invite Mme Pèlerin à transmettre sa proposition à la Direction générale des services. Il rappelle que toute proposition visant la modification du règlement fait l'objet d'un examen approfondi par le service juridique avant d'être présentée au CA.

Mme Féret (liste « Changez l'IEP ») demande s'il est possible de disposer systématiquement de la part des enseignants d'un retour écrit global suite à un partiel.

M. Le Floch considère que cette question pédagogique n'a pas à être évoquée en CA mais seulement dans le cadre de la commission pédagogique permanente. Le directeur pourra aborder le sujet lors des prochaines réunions organisées par cette instance.

M. Souben informe le CA qu'il existe une grande inquiétude des étudiants de 3 A actuellement en stage sur le choix des modules projets.

M. Le Floch répond qu'une information complémentaire peut être assurée si les étudiants en ressentent le besoin.

M. Diaz indique que cette question peut être évoquée en dehors du CA. Il invite les élus étudiants à son bureau pour éclaircir ce point et transmettre toutes les informations nécessaires aux étudiants concernés.

En l'absence d'autres observations, M. Denby-Wilkes lève la séance à 18h53.